Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_95-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 25 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Christian FAUCHEUR, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Cécile BERGER à François VERGNON
Franck LÉNA à Bernard BASTIER
Annie RAMIREZ à Régis KERDELHUÉ
Sandrine TURLURE à Nathalie LE FOLL

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	18 Juin 2026
Date de l'affichage	19 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2026_95 Déclassement d'un terrain de 48 m² au Hirgoat

Rapporteur : L. Medica

Dans le cadre du lotissement « Le Clos des Saules », autorisé pour la création de 4 lots à bâtir rue Anne de Bretagne, au Hirgoat, il est envisagé un échange foncier portant sur deux emprises de surface équivalente, soit 48 m² chacune. Cet échange concerne, d'une part, une emprise privée issue de la parcelle cadastrée BD 146, destinée à permettre l'élargissement de l'antenne nord de la rue Anne de Bretagne, et, d'autre part, une emprise communale de 48 m² correspondant à une antenne de voie desservant une propriété située rue des Saules.

Par délibération en date du 26 février 2026, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à faire clôturer l'emprise de 48 m² relevant du domaine public communal, correspondant à l'antenne de voie desservant une propriété rue des Saules. Cette clôture avait pour objet de constater sa désaffectation, préalable nécessaire à son déclassement lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.

La police municipale a constaté la fermeture effective du site les 06 mars et 21 mai 2026 afin de confirmer la désaffectation de cette emprise et l'absence d'usage public actuel.

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'une part, de constater la désaffectation de ce terrain et son absence d'usage public, et, d'autre part, de prononcer son déclassement du domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_95-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26/02/2026 autorisant la clôture de l'emprise du terrain ;

VU les rapports de constatation établis les 06/03 et 21/05/2026 par le chef de la police municipale, constatant la clôture du terrain le 06/03/2026 et sa non affectation à l'usage direct du public depuis cette date ;

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Transitions et Sécurité du 15 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que le déclassement de ce terrain est effectué en vue de sa cession au bénéfice de des Consorts Le Guerroué ou de tout organisme s'y substituant ;

PRONONCE le déclassement d'un terrain de 48 m² environ, partie de voirie d'accès au lot privé BD 140 (ex BD 58), rue des Saules, qui de par son classement dépendait du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Juin 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.